



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : EP3 – Réalisation de travaux spécifiques

- 1 mètre à ruban
- 1 décamètre
- 1 crayon
- 1 marqueur de chantier
- 1 carnet et stylo
- 1 rouleau de ruban adhésif
- 1 bobine de ficelle nylon 1,5 mm de couleur
- Équipements de protection individuelle : vêtement de travail, chaussures de sécurité, gants, baudrier, casque, protections auditives, lunettes, ...